

12 août 2025

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2025 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église, à 18 heures.

Sont présents :

Louis Coutu, maire
Réal Vel, conseiller
Eden Lauzon, conseillère
Jean-Pierre Brien, conseiller
Pascal Gonnin, conseiller
Suzanne Casavant, conseillère

Est absent :

Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Louis Coutu, maire. Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, fait fonction de secrétaire.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote d'une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2025;
 1. Correction de la résolution 2025-07-121
4. Correspondance;
 1. Appui à la MRC du Val-Saint-François - demande à Hydro-Québec de revoir ses critères d'admissibilité dans les projets de central photovoltaïque
 2. Appui au CPRQ
 3. Demande d'appui - Projet MADA de la TCAVSF
 4. Demande d'appui - Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
 5. Souper-bénéfice «Du Bonheur en bouche», 18 octobre ;
 6. Gala du mérite - trio Desjardins pour l'emploi
5. Bureau
 1. Dépôt du semestre budgétaire;
 2. Achat d'une tablette pour le PGA ;
 3. Remplacement de l'inspectrice en urbanisme;
 4. Activité du CABVER le 6 septembre 2025;
 5. Nouveau préventionniste au SSI Waterloo;
 6. Projet église- MRC- Programme d'ententes en patrimoine (PEP) ;
6. Voirie et travaux publics ;
 1. Travaux Uldéric Brien – Fossé;
 2. Attribution de travaux sur la rue du Couvent et stationnements municipaux;
 3. Formation pour signalisation routière;
 4. Suivi des travaux saisonniers;
7. Comités ;
8. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
9. Affaires nouvelles ;

10. Période de questions ;
11. Levée de la session.

2025-08-124

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Il n'y a personne dans l'assistance et aucune question n'est posée. Le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2025;

2025-08-125

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2025, une dispense de lecture est accordée au directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents que ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

1. CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2025-07-121

2025-08-126

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier des travaux de l'église est à nouveau modifié;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents que les travaux Stationnements et rue du Couvent auront finalement bien lieu cet automne.

4. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci est listée et expliquée par le directeur général, sera conservée dans nos archives pour être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie.

1. APPUI À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE REVOIR SES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DANS LES PROJETS DE CENTRAL PHOTOVOLTAÏQUE

2025-08-127

CONSIDÉRANT QUE le territoire du Val-Saint-François souhaite participer à la transition énergétique du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François travaille actuellement sur un guide d'intégration sur les énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec à lance un appel d'offres en vue de faire l'acquisition d'approvisionnements en électricité solaire photovoltaïque pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a pris connaissance des conditions d'admissibilité d'un projet de centrale photovoltaïque ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les conditions d'admissibilité il est mentionné qu'une centrale photovoltaïque ne peut être située dans une zone agricole ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite introduire cette filière d'énergie de manière structurée, de manière progressive aux meilleurs coûts pour l'ensemble de la clientèle au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François est en accord avec la position d'Hydro-Québec concernant la protection des terres en culture ou a potentiel agricole, mais est d'avis que des exceptions devraient être considérées, même dans une première phase, puisqu'il existe des terrains en zone agricole pour lesquels il n'existe aucun potentiel de culture ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de pare solaire sur un ancien site d'enfouissement en zone agricole pourrait être socialement accepté dans la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être une opportunité de revaloriser des sites impropres à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE la modification des critères d'admissibilité en ce sens permettrait davantage de possibilités à l'implantation de projets structurants dans les milieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu

QUE le Conseil municipal demande à Hydro-Québec de prévoir des exceptions à ses critères d'admissibilités quant aux projets situés dans une zone agricole ;

QUE le Conseil municipal demande à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie son appui ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ, à la FQM, à l'UPA, aux députés provinciaux de la région (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Belanger et monsieur François Jacques), à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités de la MRC VSF pour appui.

2. APPUI AU CPRQ

2025-08-128

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour les subventions octroyées par le CPRQ ont été bloqués ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu

QUE le Conseil municipal appuie l'initiative de l'organisme et fasse parvenir une lettre d'appui au ministre de la Culture et des Communications, au député provincial et au directeur général du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

3. DEMANDE D'APPUI - PROJET MADA DE LA TCAVSF

2025-08-129

Il est proposé par Réal Vel et résolu que le Conseil municipal appuie l'initiative de l'organisme « Table de concertation des aînés du Val Saint-François » :

Lettre d'appui au projet : Transmissions — Ateliers intergénérationnels de savoirs vivants

À qui de droit,

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle tient à exprimer son appui à l'initiative portée par la Table de concertation pour les aînés du Val-Saint-

François (TCAVSF), visant à organiser des ateliers intergénérationnels animés par des personnes âgées, autour de la transmission de savoir-faire traditionnels et pratiques (artisanat, cuisine, mécanique de base, couture, jardinage, etc.).

Nous reconnaissons dans ce projet une démarche innovante, humaine et profondément enracinée dans les valeurs de participation citoyenne, de lien social et de valorisation des aîné·e·s, telles que définies dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Ces ateliers contribueront à :

- Mettre en valeur l'expertise et la mémoire vivante des aîné·e·s;
- Favoriser les échanges entre générations dans un esprit de collaboration et de transmission;
- Préserver des savoir-faire traditionnels locaux utiles et porteurs de sens;
- Renforcer le tissu communautaire local, au bénéfice de tous les citoyen·ne·s.

La municipalité est fière d'appuyer cette initiative et soutient ses démarches de financement et de développement, tout en se montrant ouverte à d'éventuelles collaborations futures sur son territoire (logistique, diffusion, repérage d'aîné·e·s, etc.).

En foi de quoi, nous délivrons la présente lettre d'appui.

4. DEMANDE D'APPUI - RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

2025-08-130.0

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

ATTENDU QUE, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et

sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. SOUPER-BÉNÉFICE «DU BONHEUR EN BOUCHE», 18 OCTOBRE ;

2025-08-130.1

CONSIDÉRANT QUE nous encourageons les municipalités environnantes lors de leur campagne de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Louis Coutu et Jean-Pierre Brien pour la représenter au souper-bénéfice de Saint-Claude qui se tiendra le 18 octobre 2025 à 17h30 au Centre Aux Quatre Vents;

QUE la dépense soit affectée au poste : gestion dons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6. GALA DU MÉRITE - TRIO DES JARDINS POUR L'EMPLOI

Eden Lauzon représentera la municipalité à l'événement le 3 septembre prochain. L'adolescente parrainée par la municipalité a été embauchée par le Centre d'action bénévole Valcourt et région.

5. BUREAU

1. DÉPÔT DU SEMESTRE BUDGÉTAIRE;

Le directeur général dépose le rapport du semestre budgétaire.

2. ACHAT D'UNE TABLETTE POUR LE PGA ;

2025-08-131

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier du PGA est bien avancé;

CONSIDÉRANT QUE pour la prochaine étape, la validation des informations sur le terrain sera nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas de plateforme de travail portable, comme une tablette électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission 1077 de Kreasoft pour l'achat d'une tablette, au coût de 900,39 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

3. REMPLACEMENT DE L'INSPECTRICE EN URBANISME;

L'inspectrice en urbanisme a remis sa démission et que sa dernière journée de travail sera le 20 août 2025. Le directeur général affichera prochainement le poste sur les divers réseaux disponibles.

4. ACTIVITÉ DU CABVER LE 6 SEPTEMBRE 2025;

2025-08-132

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Valcourt et région tiendra une activité rassembleur pour les bénévoles du Val-7;

CONSIDÉRANT QUE l'activité sera hébergée tour à tour par les différentes municipalités, et que Sainte-Anne-de-la-Rochelle sera l'hôte le 6 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière pour offrir des breuvages non-alcoolisés aux participants serait appréciée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera financièrement jusqu'à concurrence de 200 \$ à l'activité, sur présentation de preuves justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. NOUVEAU PRÉVENTIONNISTE AU SSI WATERLOO;

Le SSI Waterloo informe que Brian Michaud remplacera Dominic Mayer pour la prochaine année à titre de préventionniste. M. Mayer reste sur l'équipe d'intervention pour cette période.

6. PROJET ÉGLISE- MRC- PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (PEP) ;

2025-08-133

CONSIDÉRANT QUE le CPRQ n'autorise aucun nouveau projet jusqu'à nouvel ordre du ministère;

CONSIDÉRANT QUE les études de faisabilité en ingénierie et financière ne sont pas terminées (plan d'affaire et budget);

CONSIDÉRANT QUE la MRC se prépare à déposer une demande au Programme d'ententes en patrimoine : nouveau partenariat avec le milieu municipal (PEP) et nous invite à y participer;

CONSIDÉRANT QUE l'église est citée au ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT QUE la subvention est octroyée à condition que la municipalité participe financièrement pour 50% du montant;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 prévoyait une réserve de 17 500 \$ pour le segment patrimoine et que ce montant n'a pas été utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de déposer une demande;

QUE les offres de service pourraient s'élever à un montant de 70 000 \$, plus taxes applicables, ce qui ferait 35 000 \$ pour la municipalité;

QUE la montant résiduel, jusqu'à concurrence de 35 000 \$, sera prévu au règlement de taxation 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ;

1. TRAVAUX ULDÉRIC BRIEN – FOSSÉ;

Les travaux de drainage pourraient être effectués la semaine du 10 août 2025 avec l'autorisations des propriétaires du lot 2238558 où les travaux auront lieu.

2. ATTRIBUTION DE TRAVAUX SUR LA RUE DU COUVENT ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX;

Les résolutions 2024-10-205 et 2025-04-057 attribuent les travaux de réfection de la rue du Couvent et des stationnements municipaux aux entreprises Excavation Léon Bombardier et Pavage Maska.

3. FORMATION POUR SIGNALISATION ROUTIÈRE;

2025-08-134

CONSIDÉRANT QUE la formation « Signalisation des travaux routiers » est nécessaire pour l'inspecteur des travaux publics et de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera donnée en personne à Danville, le 26 août prochain, de 8h à 16h par l'APSAM, spécialistes en formations municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu

QUE ce Conseil autorise la formation au coût de 95\$, plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Pascal Gonnin quitte son siège à 19h16 et revient à 19h18.

4. SUIVI DES TRAVAUX SAISONNIERS;

- Nettoyage des surfaces de ponts et glissières de sécurité
- Nivelage Uldéric-Brien

7. COMITÉS ;

- Église : Travaux et échéancier
- Embellissement (M. Brien)

8. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y À LIEU;

2025-08-135

M. Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y à lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	<u>140 894,48 \$</u>
DÉPENSES MENSUELLES	67 492,53 \$
COMPTES À PAYER (déposés)	37 300,79 \$
SALAIRES: Déboursés durant le mois	12 919,15 \$
Déposés au conseil	
FTQ RÉER	895,88 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>118 608,35 \$</u>

9. AFFAIRES NOUVELLES ;

Aucun point n'est ajouté

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Il y a 2 invités dans l'assemblée. La parole est remise à l'assistance. Après ses interventions, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

11. LEVÉE DE LA SESSION.

2025-08-136

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée. Il est 19h57.

M. Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

M. Louis Coutu,
Maire

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »